

## **Questions écrites envoyées par les actionnaires de la Société**

**Néant**

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, et comme indiqué dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié le 9 mai 2011 :

- tout actionnaire a la faculté de poser des questions par écrit jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée (soit au plus tard le 10 juin 2011) ;
- les questions doivent être envoyées soit par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social, soit par voie de télécommunication électronique à l'adresse électronique suivante : [investor-relations@globalgraphics.com](mailto:investor-relations@globalgraphics.com), et, pour être prises en compte, être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte ;
- une réponse commune peut être apportée à ces questions écrites dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure dans la rubrique Investisseurs du site Internet de la Société : [www.globalgraphics.com](http://www.globalgraphics.com).